



C P M E PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

GVA AUDIT-SÉMAPHORES

Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 € • Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 105 Avenue Raymond Poincaré • CS 81691 • 75116 PARIS • Tél. +33 (0)1 45 00 76 00 • contact@semaphores.fr • www.semaphores.fr
347 496 788 RCS Paris • NAF 6920 Z • Numéro d'identification intracommunautaire : FR 45 347 496 788

Une société du Groupe Alpha

BORDEAUX • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER • NANTES • NOUMÉA • ORLÉANS • PARIS • ROUEN • SAINT-DENIS DE LA RÉUNION • TOULOUSE

Membre de UHY international, réseau de
cabinets indépendants d'audit et de conseil



Membre indépendant
du Groupement Différence



C P M E PARIS
Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

19 rue de l'Amiral d'Estaing
75 116 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents de la CPME PARIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CPME PARIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « changements comptables » de l'annexe relatif au nouveau plan comptable selon le règlement de l'ANC n°2023-03.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Changement de méthode comptable

Le paragraphe « changements comptables » de l'annexe précise que la société a appliqué la réforme du Plan Comptable Général issu du règlement de l'ANC n°2023-03, elle a donc introduit dans la comptabilisation de ses écritures la nouvelle définition du résultat exceptionnel, ainsi que la suppression des transferts de charges. Le paragraphe indique l'impact de la réforme sur les comptes de 2025 si la réforme n'avait pas été appliquée.

Contributions des avantages en nature

La note de l'annexe des comptes annuels relative aux Contributions Volontaires en Nature précise l'évaluation faite par l'entité sur son périmètre régional. Nos travaux sur l'évaluation de ces contributions n'ont pu porter que sur les données qui ont été recensées et transmises en vue de porter cette information dans l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président sur proposition du Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l’association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 19 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

GVA AUDIT-SEMAPHORES

Philippe BONNIN

✓ Certifié par  yousign



COMPTES ANNUELS

CPME PARIS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan au 31/12/2025

19 rue de l'Amiral d'Estaing

75116 PARIS

SIRET : 43523742500036

NAF : 8299Z

ATTESTATION

Mission de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de **CPME PARIS** relatifs à la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 2 774 902 €
- Excédent : 99 186 €

Nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables. A la date de nos travaux, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

En outre, les comptes ont été établis en conformité avec les principes comptables spécifiques aux Associations et Fondations, définis par le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçante, à but non lucratif, avec ou sans activité économique et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 (Journal Officiel du 30 décembre 2018) ainsi que par le règlement ANC n° 2023-03.

Fait à Noisy le Grand
Le 09/03/2026

Béatrice DEVEAUX
Expert-Comptable

Etats financiers

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	58 061	46 801	11 260	6 260
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	300 000		300 000	300 000
Constructions	1 263 769	387 061	876 708	897 092
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	131 704	126 182	5 522	3 698
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	23 760		23 760	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	50		50	50
Prêts	-1 868		-1 868	3 632
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	1 775 476	560 045	1 215 431	1 210 733
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	52 870		52 870	10 245
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	214 678		214 678	282 205
Charges constatées d'avance	10 621		10 621	14 597
Valeurs mobilières de placement	109 930		109 930	107 228
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 171 372		1 171 372	2 013 287
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	1 559 471		1 559 471	2 427 562
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	3 334 947	560 045	2 774 902	3 638 295

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	370 474	1 120 474
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 062 840	2 000 418
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	99 186	62 422
Situation nette	2 532 500	3 183 313
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	2 532 500	3 183 313
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	44 243	116 600
Provisions pour charges	6 389	6 897
TOTAL DES PROVISIONS IV	50 632	123 497
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 759	235 038
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	86 467	96 210
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	544	237
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	191 771	331 485
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	2 774 902	3 638 295

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	701 527	703 159
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	42 864	38 965
dont parrainages		3 058
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	528 636	855 197
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	72 865	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	5 275	1 163
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 351 167	1 598 484
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	441 630	419 387
Aides financières	200 691	413 044
Impôts, taxes et versements assimilés	47 447	39 634
Salaires	380 217	463 446
Cotisations sociales	129 251	142 332
Dotations aux amortissement et dépréciations	22 921	24 848
Dotations aux provisions		1 505
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	40 225	39 876
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 262 383	1 544 072
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	88 784	54 412
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	13 151	7 456
Reprises sur dépréciations et provisions		7 000
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	13 151	14 456

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	13 151	14 456
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	101 934	68 868
Produits exceptionnels V		37 286
Charges exceptionnelles VI		42 500
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-5 214
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	2 748	1 232
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 364 318	1 650 226
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 265 131	1 587 804
EXCÉDENT OU DÉFICIT	99 186	62 422

Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 2 774 902 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 99 186 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Au 31 décembre 2023, une provision pour risque de non recouvrement de la créance FSE avait été constituée pour 74 100 €.

Au 31 décembre 2024, cette provision avait été complétée pour 42 500 €. A la clôture 2024, la provision totale était de 116 600 €.

Au 31 décembre 2025, une reprise de provision a été comptabilisée pour 72 357 €. A la clôture 2025, la provision totale est de 44 243 €

Le Conseil d'Administration de la CPME Paris Ile de France du 29 avril 2025 a approuvé le protocole d'accord relatif à la séparation des activités de la CPME Paris et de la CPME Ile de France. A cette occasion, un apport en numéraire, sans droit de reprise, d'un montant de 750 000 € a été consenti par la CPME Paris Ile de France au bénéfice de la CPME Ile de France lors de sa constitution. Cette somme a été inscrite en diminution des fonds propres au cours de l'exercice.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

En 2024, la dotation aux provisions pour risques a été constatée en résultat exceptionnel pour 42 500 €. La reprise a été constatée en résultat d'exploitation pour 72 357 € en 2025.

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Les aides et remboursements des organismes sociaux ont été comptabilisés en "transfert de charges" pour 23 000 € en 2024 alors qu'ils ont été constatés en moins des "frais de personnel" pour 25 109 € en 2025.

Les refacturations ont été comptabilisées en "transfert de charges" pour 14 286 € en 2024 alors qu'elles ont été comptabilisées en "produits des activités annexes" pour 280 € en 2025.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».

- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| • Logiciels | 1 à 3 ans, |
| • Constructions | 20 à 30 ans, |
| • Agencements et aménagements | 5 à 20 ans, |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 à 10 ans, |
| • Mobilier | 4 à 10 ans. |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir :

- Dev Emploi : 155 665 €
- AGFPN : 40 000 €
- Agefiph : 14 596 €
- Semaine du Logement : 4 000 €

Provision pour risques et charges

Une reprise sur provision pour risque de non recouvrement de la créance FSE a été constatée à la clôture de l'exercice pour 72 357 €.

L'indemnité de départ en retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 6 389 €. Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3.60 %
- Taux de turnover : turnover faible
- Taux de revalorisation des salaires : 2 %
- Taux de charges sociales : 40 %
- Age de départ volontaire à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2024

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Description

La CPME a pour objet :

- De promouvoir, défendre et représenter les intérêts économiques et moraux de ses adhérents en concertation avec ces derniers et de leur apporter tous renseignements, indications, consignes et directives relatifs à leurs intérêts
- Plus particulièrement, d'assurer en tant que telle (et/ou par ses membres - ou au nom de la CPME Nationale lorsque les textes le spécifient) l'ensemble des mandats représentatifs patronaux attribués aux TPE, PME ou aux PMI au titre de l'Industrie, du Commerce, des Prestataires de Services et de l'Artisanat, le tout dans le respect des dispositions de l'article 22 des Statuts nationaux
- De renseigner la CPME Nationale sur les événements, les aspirations, les nécessités, les impératifs et les contraintes des entreprises de la Région et des départements
- Dans le cadre des orientations politiques définies par la CPME Nationale, de promouvoir le dialogue et la concertation avec les représentants des autres organisations professionnelles et interprofessionnelles, les Pouvoirs Publics, les Elus et les responsables socio- économiques de la Région et des départements

Les missions réalisées par la CPME sont :

- L'accompagnement quotidien des artisans, TPE, PME pour les aider à mieux connaître les règles à respecter, les opportunités à saisir et leur permettre au travers de rencontres conviviales, tout à la fois de rompre l'isolement du chef d'entreprise et de renforcer leur réseau professionnel
- D'être le partenaire social au niveau territorial
- D'être l'interlocuteur naturel des pouvoirs publics sur toutes les problématiques concernant les entreprises, les chefs d'entreprises et leurs salariés, présents sur le département

Les moyens mis en œuvre par la CPME sont :

- Des moyens humains :

- 10 salariés sur le territoire
- 1 220 mandataires pour défendre les adhérents auprès des instances

- Des moyens matériels :

- Des locaux pour accueillir les adhérents, les former et les faire se rencontrer dans chaque territoire
- Des avocats, conseils et consultants qui accompagnent les élus et mandataires dans la protection et la sauvegarde des intérêts des entreprises

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités départementales de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 4 555 jours, répartie comme suit :

- Administration CPME : 270 jours
- Vie associative : 1 373 jours
- Mandats extérieurs : 2 912 jours

La valorisation du bénévolat au titre des activités régionales de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 1 806 jours, répartie comme suit :

- Administration CPME : 93 jours
- Vie associative : 21 jours
- Mandats extérieurs : 1 692 jours

La CPME se trouve dans l'impossibilité de valoriser ces heures. Les bénévoles sont des chefs d'entreprises, l'application d'un taux horaire ne saurait être pertinente.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	53 061	5 000		58 061
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 061	5 000		58 061
Immobilisations corporelles				
Terrains	300 000			300 000
Constructions	1 263 769			1 263 769
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	127 344	4 360		131 704
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		23 760		23 760
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 691 113	28 120		1 719 233
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	50			50
Prêts	3 632		5 500	-1 868
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 682		5 500	-1 818
TOTAL GÉNÉRAL	1 747 856	33 120	5 500	1 775 476

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	5 000			5 000		
Total immobilisations corporelles	28 120			28 120		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	33 120			33 120		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières	5 500		5 500			
TOTAL GÉNÉRAL	5 500		5 500			

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	46 801			46 801
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 801			46 801
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	366 677	20 385		387 061
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	123 646	2 537		126 182
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	490 322	22 921		513 244
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	537 123	22 921		560 045

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	22 921		22 921		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	22 921		22 921		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques	116 600		72 357		44 243
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	116 600		72 357		44 243
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires	6 897		508		6 389
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	6 897		508		6 389
TOTAL DES PROVISIONS	123 497		72 865		50 632

Commentaires : néant

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	-1 868	-1 868	
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	52 870	52 870	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	170 678	170 678	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	44 000	44 000	
Charges constatées d'avance	10 621	10 621	
TOTAL	276 301	276 301	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	104 759	104 759		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	28 450	28 450		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	47 659	47 659		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	10 358	10 358		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	544	544		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	191 771	191 771		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	10 621	14 597
TOTAL	10 621	14 597

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 663	213 118
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	42 145	44 813
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	129 808	257 931

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		1 582
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	42 725	
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	42 725	1 582

Commentaires : néant

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics					234 045	234 045
Subventions d'exploitation					294 591	294 591
Subventions d'investissement						
TOTAL					528 636	528 636

Commentaires : néant

Honoraire des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraire de certification des comptes	Honoraire autres
Contrôle légal des comptes	20 160	
Conseils et prestations de services		8 559
TOTAL	20 160	8 559

Commentaires : néant

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	6
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	2
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	2
TOTAL	10

Commentaires : néant

Variation des fonds propres art. 431-5
(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 120 474			750 000	370 474
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	2 000 418	62 422			2 062 840
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	62 422	-62 422	99 186		99 186
Situation nette	3 183 313		99 186	750 000	2 532 500
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	3 183 313		99 186	750 000	2 532 500